

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 14 MARS 2017**

Le mardi 14 mars 2017, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Madame la Maire, le mercredi 08 mars 2017, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

Mme BACHE
M. BLANDIN
Mme CARIME-JALIME
Mme DUCHAUCHOI
M. GASSAMA
Mme HAZAN
Mme KELLER
Mme MAQUOI
M. PASCAL
Mme RIVIER
Mme SIMONNET
M. VON GASTROW

M. BARGETON
M. BOUAKKAZ
Mme DASPET
M. EPARA EPARA
M. GLEIZES
Mme HERRERO
M. LE BARS
M. MARTIN
M. PERIFAN
M. SAMAKE
M. SOREL

M. BAUDRIER
Mme CALANDRA
Mme De MASSOL
Mme FANFANT
M. GUERRIEN
M. HOCQUARD
M. LE BORGNE
M. NONY
Mme PRIMET
M. SHI
Mme STEPHAN

S'ETAIENT EXCUSES

M. ASSOULINE
Mme RAME

M. GRANIER

Mme GUHL

POUVOIRS

Mme EL AARAJE a donné pouvoir à M. LE BARS
M. HMOUDANE a donné pouvoir à M. BAUDRIER
Mme LAURENT a donné pouvoir à Mme DUCHAUCHOI
Mme VICQ a donné pouvoir à Mme PRIMET

SECRETAIRE DE SEANCE

M. SHI

SECRETAIRES AUXILIAIRES

M.CONQUES - Mme OULD OUALI

Ordre du jour

1. Communication suite à la promulgation de la loi du 28 février 2017 sur le statut de Paris et l'aménagement métropolitain	5
2. Inscription à l'ordre du jour de deux vœux d'urgence et d'un vœu de l'Exécutif.....	5
3. Approbation du procès-verbal du conseil d'arrondissement du 17 janvier 2017.....	6
4. Délibérations soumises pour avis	6
2017 SG 10 Autorisation de la Maire de Paris à percevoir une subvention dans le cadre du pacte État Métropole. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.....	6
2017 DAE 31 - Attribution du Contrat de revitalisation artisanale et commerciale (1 ^{er} , 2 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 18 ^e ,19 ^e et 20 ^e). M. Weiming SHI rapporteur.....	6
Vœu du Conseil de Quartier Réunion Père Lachaise concernant la diversité des commerces.....	7
2017 DDCT 27 : Approbation du règlement intérieur des maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC) de la Ville de Paris. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure	7
2017 DEVE 55 - Approbation de la stratégie parisienne de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques – adoption d'une nouvelle Charte relative à la téléphonie mobile et création du Comité d'orientation de l'Observatoire municipal des ondes.M. Renaud MARTIN rapporteur	8
2017 DFA 23 Signature d'une concession de services relative à l'affichage d'informations à caractère général ou local et à la conception, fabrication, pose, entretien et exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire. M. Renaud MARTIN rapporteur	8
2017 DAC 6 Subventions (269.500 euros), conventions et avenants avec 6 associations œuvrant dans le domaine des festivals de théâtre et des arts de la rue. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	9
2017 DEVE 33 : Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles aux Parisien-ne-s. Mme Florence de MASSOL rapporteure... ..	10
2017 DEVE 60 : Mise à disposition des Mairies d'arrondissement de « kits de jardinage » pour accompagner les Parisiens végétalisant l'espace public. Mme Florence de MASSOL rapporteure. ..	10
2017 DEVE 63 : Communication sur le lancement de deux appels à projets relatifs aux jardins partagés. Mme Florence de MASSOL rapporteure.	10
2017 DEVE 64 : Labellisation Arbres Remarquables de certains sujets du patrimoine municipal – convention avec l'association A.R.B.R.E.S. Mme Florence de MASSOL rapporteure.	10
2017 DPE 18 : Sortie du domaine public de l'eau d'une emprise de la parcelle AV 22 mise à disposition d'Eau de Paris située au 38 rue du Télégraphe (20 ^e). Mme Florence de MASSOL rapporteure.	10
2017 DFA 20 : Extension géographique du domaine d'intervention de la SEMAPA et prorogation de durée de 10 ans supplémentaires. Mme Hélène VICQ rapporteure.	11
2017 DLH 63 : 23-25 rue Ramponeau (20 ^e) – Travaux de rénovation d'un logement - Autorisations d'urbanisme. Mme Hélène VICQ rapporteure.	11

2017 DDCT 06 : Subventions d'un montant global de 82.000 euros à quatorze associations pour le financement d'actions en faveur des droits des femmes. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure..	11
2017 DDCT 08 : Subventions d'un montant total de 83.500 euros à 16 associations, conventions et avenant à convention au titre de l'insertion socioprofessionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.....	11
2017 DAC 124 : Subventions (30.000 euros) à deux sociétés au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	11
2017 DAC 207 : Subventions (37.000 euros) aux associations le M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11 ^e) et Art Azoï (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	11
2017 DAC 249 : Subventions (23.500 euros) aux associations Glassbox, Treize Ter et L'Entre Prise (11 ^e et 20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	11
2017 DFPE 15 : Subventions (45.500 euros) et conventions avec huit associations pour leur action permettant de renforcer le lien parent - enfant par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.....	11
2017 DFPE 16 : Subventions (205 000 euros) et conventions avec trois associations pour le fonctionnement des ludothèques parisiennes (11 ^e , 13 ^e et 20 ^e). Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.....	11
2017 DDCT 10 : Subventions (55 500 euros) à 7 associations et avenants pour le financement de projets sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants – FTM. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur.....	11
2017 DFPE 18 : Subvention (87.060 euros) et avenant n°1 avec l'association Galipette (20 ^e) pour sa crèche parentale (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	11
2017 DFPE 53 : Création de 2 crèches collectives et reconstruction d'une crèche familiale – demandes de subventions (2.764.600 euros maximum) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.....	11
2017 DDCT 13 : Subventions (411 100 euros) et une convention à 105 associations pour le financement de 130 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Mme Virginie DASPET rapporteure.....	11
2017 DDCT 29 : Subventions (573 915 euros) avec 7 avenants et 10 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 16 associations pour le financement de 47 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Mme Virginie DASPET rapporteure.....	11
2017 DAC 463 : Subventions (19.400 euros) à dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie. M. Thierry BLANDIN rapporteur.....	11

5. Délibérations du Conseil départemental non soumises à vote, pour information du Conseil d'arrondissement..... 12

2017 DFA 06-G : Extension géographique du domaine d'intervention de la SEMAPA et prorogation de durée de 10 ans supplémentaires. Mme Hélène VICQ rapporteure.....	12
2017 DASCO 04-G : Divers collèges publics parisiens - Subventions (46.157 euros). M. Alexandre LE BARS rapporteur.....	12
2017 DASCO 05-G : Divers collèges publics parisiens - Dotations (15.715 euros). M. Alexandre LE BARS rapporteur.....	12

2017 DASCO 10-G : Occupations précaires de logements situés dans des EPLE – Conventions. M. Alexandre LE BARS rapporteur.....	12
2017 DASCO 15-G : Collèges publics parisiens - Subventions d'équipement (1 692 650 euros). M. Alexandre LE BARS rapporteur.....	12
2017 DASES 39-G : Subvention (522 000 euros) relative au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes migrantes et réfugiées et de personnes et de familles démunies à Paris. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.....	12
6. Vœux.....	12
Vœu du Conseil de Quartier Gambetta relatif à l'information des citoyens sur la qualité de l'air	12
V20.2017.046 : Vœu relatif au Club Seniors 75 boulevard Mortier, déposé par Frédérique Calandra, Frédéric Hocquard, Mohamad Gassama, Thierry Blandin, et les élu-e-s du groupe Socialiste, Républicain et Apparentés.....	12
V20.2017.047 : Vœu du groupe "Place au Peuple", sur proposition de Danielle Simonnet : Pour une exemplarité des EHPAD parisiens.....	13
V20.2017.048 : Vœu de l'Exécutif déposé par Frédérique Calandra, Florence De Massol et les élu-e-s de la majorité municipale, relatif à l'attribution du nom de « place de Flore » au lieu situé à l'angle des villas Dury-Vasselon et Gagliardini et du passage des Tourelles.	13

Déroulement de la séance

Madame Frédérique CALANDRA, Maire du 20^e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

1. Communication suite à la promulgation de la loi du 28 février 2017 sur le statut de Paris et l'aménagement métropolitain

Mme la Maire présente les principaux axes de la loi de modernisation du statut de Paris, adoptée en février 2017 :

1- Le retour de la Ville de Paris au droit commun, en récupérant des compétences aujourd'hui exercées de façon dérogatoire par l'Etat

Il donne au Maire de Paris des pouvoirs et des responsabilités comparables à ceux des autres Maires de France, dans des domaines comme la circulation, la lutte contre l'habitat indigne, les nuisances sonores, les affaires funéraires, la police des baignades ou encore la délivrance des titres d'identité.

2 - La fusion des quatre arrondissements centraux

Pour tenir compte des nouveaux équilibres démographiques, les conseils et les services des quatre arrondissements centraux vont être regroupés à l'horizon 2020. Aux prochaines élections municipales, les habitants de ces quatre arrondissements éliront un seul Conseil d'arrondissement pour l'ensemble de ce secteur, et n'auront plus qu'un seul Maire d'arrondissement.

3 - Le renforcement du rôle des Maires d'arrondissements

Dans la continuité des actions de déconcentration engagées depuis 2001, la Maire de Paris va donner davantage de pouvoirs et de responsabilités aux Maires d'arrondissement, par exemple dans le domaine de la propreté et au profit de politiques publiques de proximité.

4 - La fusion de la Ville et du Département

Appelée de ses vœux par la Chambre Régionale des Comptes dans un rapport publié en 2014, elle doit intervenir dès le 1^{er} janvier 2018, et aboutit à une entité unique, mettant fin à un enchevêtrement de compétences jusqu'à présent illisible pour les citoyens et qui complexifiait les procédures administratives des Parisiens.

2. Inscription à l'ordre du jour de deux vœux d'urgence et d'un vœu de l'Exécutif.

Madame la Maire annonce que 2 vœux d'urgence, ainsi qu'un vœu de l'Exécutif, ont été déposés. Conformément à l'article 15 du règlement intérieur du Conseil, l'inscription des vœux d'urgence à l'ordre du jour doit être approuvée par un vote en séance.

Après consultation des membres, les vœux sont inscrits à l'ordre du jour.

3. Approbation du procès-verbal du conseil d'arrondissement du 17 janvier 2017

Madame la Maire soumet au vote le PV de la dernière séance du Conseil qui s'est tenue le 17 janvier 2017 dernier.

Après consultation des membres, le procès-verbal est adopté.

4. Délibérations soumises pour avis

2017 SG 10 : Autorisation de la Maire de Paris à percevoir une subvention dans le cadre du pacte État Métropole. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité regroupant plus de 7 millions d'habitants et plus de 130 communes des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne ainsi que la Ville de Paris. Elle constitue un espace de dialogue et d'orientation stratégique des communes et permet de construire des politiques publiques cohérentes sur des enjeux qui dépassent les frontières municipales.

Le pacte État-Métropole signé en juillet 2016 par le Premier Ministre et les Présidents des 15 métropoles françaises, a vocation à accompagner le développement durable et à soutenir la stratégie d'innovation des métropoles.

Le Pacte État-Métropole du Grand Paris a été signé le 19 janvier 2017 avec l'ambition de soutenir tout particulièrement les projets d'investissements portés par les communes sur la thématique de la résilience.

L'État et la MGP (Conseil Métropolitain du 5 décembre 2016) ont ainsi retenu l'intégralité des 15 projets opérationnels présentés par la Ville de Paris pour lutter contre le désenclavement et les coupures urbaines entre Paris et les territoires riverains, et contribuer à l'amélioration des mobilités douces. L'ensemble est cofinancé par l'État au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), pour un total de 5.435.000 euros de travaux et études de franchissement.

Dans le 20^e arrondissement, deux projets sont subventionnés à hauteur de 1 million d'euros chacun :

- Aménagement d'une liaison Montreuil/Bagnolet - Paris 20^e au dessus du périphérique Porte de Montreuil (montant total de l'opération : 2 500 000 euros) ;
- Aménagement d'une liaison Vincennes/Saint Mandé – Paris 12^e/20^e à la porte de Vincennes (montant total de l'opération : 2 920 000 euros).

Après consultation des membres, la délibération est adoptée à la majorité des votants.

2017 DAE 31 : Attribution du Contrat de revitalisation artisanale et commerciale (1^{er}, 2^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e). M. Weiming SHI rapporteur.

Paris est la première ville française en nombre de commerces par habitant. Cependant, les mutations économiques, industrielles ou environnementales fragilisent depuis de nombreuses années ce tissu riche et diversifié.

En réponse, la Ville de Paris a mis en place un ensemble de dispositifs pour le préserver, assorti d'une régulation du commerce et de l'artisanat de proximité. Ainsi, depuis 2004, puis en 2008, la Ville de Paris a mis en place les dispositifs Vital Quartier 1 et 2 en collaboration avec la SEMAEST. Ces opérations d'envergure ont permis de maintenir et de développer le commerce de proximité dans neuf arrondissements (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} et 20^{ème}), et ont inspiré le contrat de revitalisation artisanale et commerciale inscrit dans la loi Pinel de juin 2014.

Ainsi, le Contrat Paris'Commerce vise la redynamisation artisanale et commerciale des quartiers retenus de la manière suivante :

- Maintien et préservation des activités économiques déjà présentes dans les quartiers ;
- Accompagnement à l'installation d'activités nouvelles ;
- Préservation des savoir-faire des entreprises, accompagnement de ces dernières dans leur modernisation et leur développement.

Le Contrat Paris'Commerces est constitué de douze périmètres situés dans les 1^{er}, 2^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Ce contrat, d'une durée de douze ans, comporte les missions suivantes :

- Études et diagnostics commerciaux ;
- Acquisitions des murs commerciaux à l'amiable ou par préemption ;
- Réalisation des travaux nécessaires ;
- Commercialisation et gestion des locaux ;
- Mise en œuvre d'actions d'accompagnement des jeunes créateurs d'entreprise et des commerçants dans leur projet d'installation, animation et développement des activités, travail en réseau, gestion innovante et démarche participative locale.

L'opérateur choisi *via* un Appel Public à la Concurrence est la SEMAEST. Cette dernière interviendra sur une masse de près de 210 locaux, dont 60% sur les périmètres Quartiers Prioritaires, pendant une période de huit ans. La dernière période du contrat (quatre ans) sera consacrée à la revente des locaux.

Quant au financement de l'opération, la Ville propose une avance remboursable de 31 450 000 euros et une subvention de 5 550 000 euros en compensation des contraintes imposées en termes d'affectation des commerces et de loyers de sortie, d'obligation de travaux et d'accompagnement des commerçants.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée à la majorité des votants.

Vœu du Conseil de Quartier Réunion Père Lachaise concernant la diversité des commerces

Le Conseil de Quartier Réunion – Père Lachaise a adopté un vœu traitant de la problématique de la monoactivité commerciale rue d'Avron.

Mme la Maire indique que la Municipalité du 20^e travaille depuis plusieurs années sur ce sujet. Un vœu voté en 2013 a en effet déjà permis des avancées significatives, comme l'intégration du quartier « Réunion-Bagnolet » dans le champ d'application de la SEMAEST.

Une réponse écrite sera donc faite en ce sens au Conseil de Quartier Réunion - Père Lachaise.

Le vœu n'est pas soumis au vote.

2017 DDCT 27 : Approbation du règlement intérieur des maisons de la vie associative et citoyenne (MVAC) de la Ville de Paris. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.

L'approbation du nouveau règlement intérieur des MVAC s'inscrit dans le projet d'évolution des Maisons des Associations (MDA). Une concertation menée depuis l'été 2016 et s'appuyant sur l'enquête de l'Observatoire de la Vie Associative de la Ville de Paris, a montré que des évolutions étaient nécessaires pour que les MDA s'adaptent au mieux aux besoins des associations :

- Outre les associations constituées, les associations en devenir, les associations de jeunes, les conseils de quartier, collectifs d'habitants, les CICA, ou les Parisien-ne-s voulant obtenir la Carte Citoyenne-Citoyen pourront s'inscrire et bénéficier des services de la Maison.

- Les horaires d'ouverture seront élargis de 8h à 22h, permettant aux associations d'accéder à la Maison en dehors des heures d'ouverture au public.
- Les MVAC pourront accueillir des activités plus variées : réunions d'instance, formation de bénévoles ou accueil du public.
- Le règlement intérieur soumis au vote sera commun à toutes les Maisons.
- Le nombre de personnels présents passe de 54 à 64 agents. Chaque Maison sera composée de 3 agents : 1 agent de catégorie B et 2 agents de catégorie C avec des agents en contrat aidé en renfort si nécessaire.
- L'agent de cadre A, ancien directeur-trice de la MDA, devient « responsable territoire » de la vie associative et citoyenne ». Rattaché-e au bureau de la vie associative de la DDCT, il pilotera sur le territoire la mise en œuvre, la coordination et l'animation des actions municipales et d'arrondissement dans le domaine de la vie associative et la participation citoyenne.

Les Maisons du centre de Paris seront regroupées sur deux arrondissements afin de créer des pôles d'accueil de taille suffisante, pour accompagner au mieux les associations et les citoyens. En termes de calendrier, le recrutement des agents supplémentaires débutera à la rentrée 2017 et les nouveaux responsables territoriaux de la vie associative et citoyenne prendront alors leurs fonctions. Les regroupements d'équipements seront effectifs au 1^{er} janvier 2018.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée à la majorité des votants.

2017 DEVE 55 : Approbation de la stratégie parisienne de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques – adoption d'une nouvelle Charte relative à la téléphonie mobile et création du Comité d'orientation de l'Observatoire municipal des ondes. M. Renaud MARTIN rapporteur.

La Ville de Paris, comme d'autres villes en France ou en Europe, s'est lancée dans une démarche de contrôle et de surveillance des niveaux de champs électromagnétiques sur son territoire. Le réseau de téléphonie mobile parisien comporte aujourd'hui 2240 stations de base. La Ville de Paris a signé avec les opérateurs, dès 2003, la première charte de téléphonie mobile, renouvelée en 2005 et révisée en 2012, dans l'objectif de rendre effectifs les principes de sobriété de l'exposition aux champs électromagnétiques et de transparence des procédures d'installation des antennes. La loi du 9 février 2015 sur l'exposition aux ondes électromagnétiques a introduit dans le droit français la nécessité d'une consultation du public, organisée par le Maire de la commune.

La nouvelle charte négociée avec les opérateurs définit, tous opérateurs confondus, en lieu de vie fermé et pour toutes les technologies, un seuil unique maximal d'exposition aux champs électromagnétiques de la téléphonie mobile : 5 V/m équivalent 900 MHz, soit une diminution de 30% par rapport à la Charte de 2012.

Les mesures de champs électromagnétiques pourront être réalisées sur les terrasses, dans les cages d'escalier, sur les balcons et dans les cours d'immeubles.

Les campagnes de mesures triennales dans les établissements municipaux de petite enfance et les établissements scolaires publics du premier degré restent systématiques. En outre, la consultation des mairies d'arrondissement est renforcée et réorganisée. Il est créé un nouveau droit pour les Maires d'arrondissement, qui pourront désormais demander l'inscription d'un dossier sensible ayant reçu un avis favorable ou un accord tacite, à l'ordre du jour d'une commission de concertation de la téléphonie mobile, dans la limite d'un dossier par an.

En complément de la charte, la Ville de Paris crée un observatoire municipal des ondes dont les missions seront déclinées en trois axes:

- Surveiller les niveaux d'exposition aux ondes électromagnétiques ;
- Informers et sensibiliser les citoyens ;
- Améliorer les connaissances.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée à la majorité des votants.

2017 DFA 23 : Signature d'une concession de services relative à l'affichage d'informations à caractère général ou local et à la conception, fabrication, pose, entretien et exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire. M. Renaud MARTIN rapporteur

Le nouveau contrat a pour objectif de réduire l'impact général de la publicité dans l'environnement, tout en préservant les intérêts de la Ville en termes de redevance, d'efficacité de sa communication municipale et de dynamisme de ses mises en concurrence.

Quatre axes ont guidé sa rédaction :

1. La réduction de l'emprise visuelle en termes de m² dédiés.

L'espace visuel dédié à cet affichage est diminué de 40%, grâce au remplacement des grands panneaux de 8m² par de petits panneaux de 2m².

2. L'amélioration qualitative du message

Le mobilier numérique permettra des campagnes ciblées et la diffusion d'un message plus précis, plus réactif et plus adapté localement, tout en diminuant la pollution lumineuse, puisqu'ils renverront une luminosité égale ou inférieure à une affiche papier rétroéclairée, modulable dans le temps et en fonction de la luminosité extérieure.

3. La réduction de l'empreinte environnementale en termes de consommation énergétique

La consommation énergétique globale baisse de 31% par rapport au contrat de 2004 (pour un même nombre de mobiliers). Cette baisse découle de la disparition des panneaux de 8 m² qui représentaient près de 70% de la consommation énergétique.

4. L'autonomie de la ville dans ses contrats de mobilier urbain

La Ville s'est appuyée sur une directive européenne sur les concessions pour imposer un contrat court (5 ans), permettant une mise en concurrence régulière, une durée d'amortissement courte, et au terme des 5 ans, la pleine propriété intellectuelle et physique des mobiliers. Ainsi, dans 5 ans, la nouvelle mise en concurrence se fera sans nécessité de remplacer les mobiliers en cas de changement de concessionnaire, et très peu d'investissement, donc une redevance plus élevée.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée à la majorité des votants.

2017 DAC 06 : Subventions (269.500 euros), conventions et avenants avec 6 associations œuvrant dans le domaine des festivals de théâtre et des arts de la rue. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

Deux subventions concernent des festivals organisés dans le 20^e arrondissement :

- 11.000 euros à l'association Petits oiseaux Productions qui organise le festival Les Nocturbaines ;
- 21.000 euros pour le festival Et20 l'Été avec l'association Paris Culture 20.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée à la majorité des votants.

2017 DEVE 33 : Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles aux Parisien-ne-s. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

2017 DEVE 60 : Mise à disposition des Mairies d'arrondissement de « kits de jardinage » pour accompagner les Parisiens végétalisant l'espace public. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

Paris compte aujourd'hui 119 jardins partagés et 8 jardins partagés solidaires aménagés principalement sur des terrains appartenant à la Ville ou à des bailleurs sociaux. 99 de ces jardins partagés adhèrent à la charte Main Verte.

A ce jour, plus de 1 500 permis de végétaliser ont été délivrés. Dans le cadre du projet voté au budget participatif parisien de 2015 « Cultiver en ville », il est proposé d'acquérir 200 «kits de jardinage», déployés dans les Mairies d'arrondissement, qui organiseront localement leur prêt aux Parisiennes et aux Parisiens. Ces kits répondront aux besoins exprimés par les porteurs de végétalisation participative, et se composeront d'outils de base (pioches, bêches, râteaux...), complétés par des outils plus spécifiques correspondant aux différents types de jardinage pratiqués par les Parisiennes et les Parisiens.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

2017 DEVE 63 : Communication sur le lancement de deux appels à projets relatifs aux jardins partagés. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

S'agissant d'une communication, la délibération n'est pas soumise au vote.

2017 DEVE 64 : Labellisation Arbres Remarquables de certains sujets du patrimoine municipal – convention avec l'association A.R.B.R.E.S. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

L'association A.R.B.R.E.S. (Arbres Remarquables Bilan Recherches Études et Sauvegarde) a créé en 2000 le label national « Arbre Remarquable de France » afin de préserver et de protéger ces arbres comme « patrimoine naturel et culturel ». Près de 400 arbres en France ont obtenu à ce jour ce label, qui est attribué par un collège d'experts membres de l'association. En contrepartie de l'obtention de ce label, le propriétaire s'engage à les entretenir, les protéger et les mettre en valeur. La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement a constitué une liste d'arbres jugés remarquables en raison de leur âge, de leur histoire, de leur taille exceptionnelle, de leur valeur symbolique ou mémorielle, de leur qualité botanique, ou encore pour leur qualité esthétique. Paris compte actuellement 193 sujets labellisés, qui se trouvent pour l'essentiel dans des jardins, dans les bois, sur la voie publique en alignement et dans les cimetières. Des panneaux signalétiques renseignant sur l'essence de l'arbre, son âge et ses caractéristiques jugées remarquables ont été apposés au pied des arbres concernés.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

2017 DPE 18 : Sortie du domaine public de l'eau d'une emprise de la parcelle AV 22 mise à disposition d'Eau de Paris située au 38 rue du Télégraphe (20°). Mme Florence de MASSOL rapporteure.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée à l'unanimité des votants.

Mme la Maire invite ensuite les Conseillers à se prononcer par un vote global sur les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une inscription :

2017 DFA 20 : Extension géographique du domaine d'intervention de la SEMAPA et prorogation de durée de 10 ans supplémentaires. Mme Hélène VICQ rapporteure.

2017 DLH 63 : 23-25 rue Ramponeau (20^e) – Travaux de rénovation d'un logement - Autorisations d'urbanisme. Mme Hélène VICQ rapporteure.

2017 DDCT 06 : Subventions d'un montant global de 82.000 euros à quatorze associations pour le financement d'actions en faveur des droits des femmes. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.

2017 DDCT 08 : Subventions d'un montant total de 83.500 euros à 16 associations, conventions et avenant à convention au titre de l'insertion socioprofessionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi. Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.

2017 DAC 124 : Subventions (30.000 euros) à deux sociétés au titre du soutien aux festivals de musiques actuelles. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2017 DAC 207 : Subventions (37.000 euros) aux associations le M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11^e) et Art Azoï (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2017 DAC 249 : Subventions (23.500 euros) aux associations Glassbox, Treize Ter et L'Entre Prise (11^e et 20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2017 DFPE 15 : Subventions (45.500 euros) et conventions avec huit associations pour leur action permettant de renforcer le lien parent - enfant par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

2017 DFPE 16 : Subventions (205 000 euros) et conventions avec trois associations pour le fonctionnement des ludothèques parisiennes (11^e, 13^e et 20^e). Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

2017 DDCT 10 : Subventions (55 500euros) à 7 associations et avenants pour le financement de projets sociaux dans les Foyers de Travailleurs Migrants – FTM. M. Abdellaziz HMOUDANE rapporteur.

2017 DFPE 18 : Subvention (87.060 euros) et avenant n°1 avec l'association Galipette (20^e) pour sa crèche parentale (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2017 DFPE 53 : Création de 2 crèches collectives et reconstruction d'une crèche familiale – demandes de subventions (2.764.600 euros maximum) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2017 DDCT 13 : Subventions (411 100 euros) et une convention à 105 associations pour le financement de 130 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2017 DDCT 29 : Subventions (573 915 euros) avec 7 avenants et 10 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 16 associations pour le financement de 47 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2017 DAC 463 : Subventions (19.400 euros) à dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie. M. Thierry BLANDIN rapporteur.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées à la majorité des votants.

5. Délibérations du Conseil départemental non soumises à vote, pour information du Conseil d'arrondissement

2017 DFA 06-G : Extension géographique du domaine d'intervention de la SEMAPA et prorogation de durée de 10 ans supplémentaires. Mme Hélène VICQ rapporteure.

2017 DASCO 04-G : Divers collèges publics parisiens - Subventions (46.157 euros). M. Alexandre LE BARS rapporteur.

2017 DASCO 05-G : Divers collèges publics parisiens - Dotations (15.715 euros). M. Alexandre LE BARS rapporteur.

2017 DASCO 10-G : Occupations précaires de logements situés dans des EPLE – Conventions. M. Alexandre LE BARS rapporteur.

2017 DASCO 15-G : Collèges publics parisiens - Subventions d'équipement (1 692 650 euros). M. Alexandre LE BARS rapporteur.

2017 DASES 39-G : Subvention (522 000 euros) relative au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes migrantes et réfugiées et de personnes et de familles démunies à Paris. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

6. Vœux

Mme la Maire annonce le retrait d'un vœu relatif à la parcelle du 94 avenue Gambetta, initialement déposé par le groupe Communiste – Front de Gauche.

Vœu du Conseil de Quartier Gambetta relatif à l'information des citoyens sur la qualité de l'air

Le vœu du Conseil de Quartier Gambetta porte sur la qualité de l'air, notamment après les changements de sens de circulation dans le quartier, et sur l'amélioration de l'information aux habitants sur la qualité de l'air.

Mme la Maire indique qu'un projet a été proposé en ce sens par les 7 Conseils de Quartier au budget participatif et qu'ils devront le faire connaître pour inciter les Parisiens à le voter.

Une réponse écrite sera faite au Conseil de Quartier Gambetta.

Le vœu n'est pas soumis au vote.

V20.2017.046 : Vœu relatif au Club Seniors 75 boulevard Mortier, déposé par Frédérique Calandra, Frédéric Hocquard, Mohamad Gassama, Thierry Blandin, et les élu-e-s du groupe Socialiste, Républicain et Apparentés.

Ce vœu, présenté par M. Frédéric HOCQUARD, relaie l'inquiétude exprimée par les habitants et les Conseillers de quartier Gambetta, quant au projet du CASVP de fermer le Club Senior Mortier, et demande qu'une solution soit recherchée afin d'éviter cette fermeture.

Après consultation des membres, le vœu est adopté à l'unanimité des votants.

V20.2017.047 : Vœu du groupe “Place au Peuple”, sur proposition de Danielle Simonnet : Pour une exemplarité des EHPAD parisiens.

Mme Danielle SIMONNET, qui présente ce vœu, tient à alerter le Conseil sur la dégradation des conditions de travail des soignants travaillant dans les EHPAD, susceptible d’entraîner des situations potentielles de maltraitance institutionnelle. Elle demande que la Maire de Paris interpelle l’Agence Régionale de Santé et le Ministère de la Santé afin d’obtenir une hausse du taux d’encadrement dans les EHPAD, et que la Ville engage un audit sur les risques psycho-sociaux dans les EHPAD.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté à la majorité des votants.

V20.2017.048 : Vœu de l’Exécutif déposé par Frédérique Calandra, Florence De Massol et les élu-e-s de la majorité municipale, relatif à l’attribution du nom de « place de Flore » au lieu situé à l’angle des villas Dury-Vasselon et Gagliardini et du passage des Tourelles.

Mme la Maire présente ce vœu qui reprend une demande du Conseil de Quartier Télégraphe-Pelleport-Saint Fargeau et de l’association « le lien des Lilas ». Le nom de « Flore » renvoie à une déesse romaine de la nature, du printemps et des fleurs, ce qui permettrait de valoriser symboliquement les actions des habitants du quartier pour végétaliser et fleurir cet espace, tout en faisant écho aux dénominations de voies environnantes.

Après consultation des membres, le vœu est adopté à l’unanimité des votants.

L’ordre du jour étant épuisé, Mme la Maire lève la séance.